



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT MRC-901

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général adjoint de la Municipalité régionale de comté de Drummond, que le conseil de la MRC de Drummond a adopté, le 9 décembre 2020, le projet de règlement MRC-901 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (MRC-773-1) relatif à l'implantation d'une cannebergière à Saint-Lucien, d'une usine de transformation de chanvre industriel et de cannabis à Saint-Cyrille-de-Wendover et à l'agrandissement d'une entreprise de transport à Drummondville.

Le projet de règlement a pour objet :

- De retirer le statut « intérêt régional » d'un milieu humide afin de permettre l'implantation d'une cannebergière dans la municipalité de Saint-Lucien;
- De permettre la réutilisation du bâtiment industriel existant au 455, 4e Rang de Simpson à Saint-Cyrille-de-Wendover en y autorisant les usages de transformation de chanvre industriel et de cannabis;
- D'autoriser l'agrandissement du bâtiment commercial et du terrain au 675, boulevard Lemire Ouest à Drummondville.

En vertu de l'Arrêté numéro 2020-074 du Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, l'assemblée de consultation publique sera remplacée par une consultation écrite de 15 jours qui se tiendra du 20 janvier au 4 février 2021 inclusivement.

Une copie du projet de règlement MRC-901, accompagnée des documents s'y rapportant, est disponible pour consultation dans la section *Aménagement du territoire, schéma d'aménagement* du site Internet de la MRC (www.mrcdrummond.qc.ca).

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement jusqu'au 4 février 2021, de la manière suivante :

- Par la poste, à la MRC de Drummond, 436, rue Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G6
- Par courriel à : Audrey-Anne Jacob, aménagiste : ajacob@mrcdrummond.qc.ca

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Donné à Drummondville, ce 20 janvier 2021.



M^e Michel Royer
Directeur général adjoint



CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

**CONSULTATION ÉCRITE EN REMPLACEMENT DE
L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET
DE RÈGLEMENT MRC-901**

Je, Donald Bideau
soussigné(e), Directeur-général et secrétaire-Trésorier (Titre) de la
municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham certifie sous mon
serment d'office que j'ai publié l'avis décrit plus haut comme ci-après:

Dans le cas des municipalités régies par le Code:

en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents sur le territoire de la
municipalité, conformément aux prescriptions du Code municipal du Québec, le 21 jour
du mois de Janvier 2021, à 10 h 00.

ou

Dans le cas des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes:

en affichant une copie certifiée de celui-ci au bureau de la municipalité le _____ jour du
mois de _____, conformément aux dispositions de la *Loi sur
les cités et villes*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21 jour du mois de
Janvier 2021.

Donald Bideau
Signature

Directeur-général et Sec-Trésorier
Titre